

PÉRIODE D'ADHÉSION EFFECTIVE : 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022
 Pour les brasseurs et artisans brasseurs qui détiennent un permis de la RACJ.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE :

MEMBRE AMBQ (# PERMIS RACJ) : ANNÉE D'OUVERTURE DE VOTRE MICROBRASSERIE :

COURRIEL GÉNÉRAL : NUMÉRO N.E.Q. :

SITE WEB : TÉLÉPHONE PRINCIPAL :

ADRESSE : LOCAL :

VILLE : CODE POSTAL :

Pour les détenteurs de plusieurs permis, veuillez inscrire les renseignements pour chacun de vos permis à la section « IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS » à la page 2 du formulaire.

IDENTIFICATION DES PERSONNES CONTACTS

	NOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE
PRÉSIDENT(E) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
DÉLÉGUÉ(E) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
REPLAÇANT(E) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
BRASSEUR :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
RESP. VENTE :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ADMINISTRATION :	Personne responsable pour facturation et paiement de cotisation AMBQ.		
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Autres contacts souhaitant recevoir les communications de l'AMBQ, indiquez leurs coordonnées complètes dans cette section.

TITRE / FONCTION	NOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

DÉCLARATION DES HECTOLITRES

Selon le nombre d'hectolitres produits au Québec par votre microbrasserie au cours de l'année civile précédente, incluant les hectolitres produits par sous-traitance. **Faire votre déclaration en hectolitre (1 hectolitre = 100 litres).**

PRODUCTION D'HECTOLITRES TOTALE ANNUELLE : HL

Période référence pour le calcul : 1er Janvier au 31 Décembre 2020

HECTOLITRES DÉCLARÉS (FOURNIS) AU QUÉBEC PAR CATÉGORIE :	CSP	CAD	À la brasserie*
<input type="text"/>	HL	HL	HL
Donnez un estimé de la capacité totale annuelle de production de vos installations (hectolitres) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	HL

* Tout ce qui est fournis directement au consommateur, sans passer par les détaillants ou les titulaires de permis.
 Pour les détenteurs de plusieurs permis, veuillez déclarer le nombre d'hectolitres total pour l'ensemble de vos permis.

CATÉGORIE DE VOTRE MICROBRASSERIE

Cochez la description qui s'applique le mieux à votre microbrasserie :

- Petite micro de 10 000 HL et moins vendant sur place (volume supérieur à 25% de la production vendu sur place)
- Petite micro de 10 000 HL et moins vendant hors établissement (volume supérieur à 75% de la production vendu hors établissement)
- Grande micro de 10 000 HL et plus vendant sur place (volume supérieur à 25% de la production vendu sur place)
- Grande micro de 10 000 HL et plus vendant hors établissement (volume supérieur à 75% de la production vendu hors établissement)

Section à remplir pour ceux qui détiennent plusieurs permis (AB ou BR). Veuillez indiquer les informations pour chacun de vos permis.

IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

NOM (DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT) : # PERMIS :

PERSONNE RESPONSABLE : COURRIEL :

ADRESSE : LOCAL :

VILLE : CODE POSTAL :

IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

NOM (DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT) : # PERMIS :

PERSONNE RESPONSABLE : COURRIEL :

ADRESSE : LOCAL :

VILLE : CODE POSTAL :

IDENTIFICATION DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS

NOM (DE L'ENTREPRISE OU DE L'ÉTABLISSEMENT) : # PERMIS :

PERSONNE RESPONSABLE : COURRIEL :

ADRESSE : LOCAL :

VILLE : CODE POSTAL :

BOTTIN DES MEMBRES AMBQ

L'AMBQ fournit un document PDF de consultation à ses membres partenaires qui inclut vos informations tel qu'adresse, téléphone, site web et informations des contacts pour les postes suivants : président, délégué, brasseur, vente. Si vous ne souhaitez pas que votre microbrasserie figure dans ce document, bien vouloir cocher la case suivante.

Supprimer les informations de notre microbrasserie dans le bottin des membres de l'AMBQ.

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS D'ADMISSION AMBQ

Consultez le document résumé des conditions d'admission de l'AMBQ qui est disponible en ligne sur site web dans la section « DEVENIR MEMBRE ». (*Conditions Admission AMBQ - Adhésion 2021*)

J'ai pris connaissance du règlement et des conditions d'admission de l'AMBQ. J'atteste que la microbrasserie répond aux exigences pour être membre en règle.

OPTION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AMBQ 2021-22

Cette année, l'AMBQ vous permet de payer votre cotisation selon 2 options de paiement. Cochez ci-dessous votre option.

Tous les détails sur la facturation selon les 2 options dans le document « Procédure Paiement AMBQ - MICROBRASSERIE - Adhésion 2021-22 ».

OPTION 1 : Paiement Complet en 1 versement
30 jours après réception de la facture OU postdaté au 1er Septembre 2021.

OPTION 2 : Paiement en 2 versements (Option autorisée seulement pour les formulaires reçus AVANT le 1^{er} Octobre 2021.)
Cotisation annuelle divisée en 2 versements égaux payable aux dates suivantes : 1^{er} Septembre 2021 et 1^{er} Décembre 2021.

FORMULAIRE COMPLÉTÉ PAR :

DATE :

Selon les conditions d'admission de l'AMBQ, le membre s'engage à remplir correctement le formulaire d'adhésion prescrit pour la période en vigueur. Votre formulaire complété sert également de document officiel auprès de l'AMBQ pour authentifier votre demande ou renouvellement d'adhésion membre 2021-22.

PÉRIODE D'ADHÉSION EFFECTIVE 2021-22 : 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOÛT 2022

FRAIS DE COTISATION ANNUELLE 2021-22

Frais de cotisation fixe	\$ 1 000,00 + tx	Rabais applicable aux 2 types de cotisation (fixe et variable) en fonction du volume d'hectolitres déclarés.
Frais de cotisation variable*	\$ 0,25/hectolitre + tx	
Plafond à \$ 15 000 pour la cotisation variable		

(Voir le tableau ci-bas pour les détails.)

*La cotisation variable est calculée selon le nombre d'hectolitres produits et déclarés (fournis) au Québec par votre microbrasserie au cours de l'année civile précédente (période de référence: 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020). Tout est mis en œuvre afin d'assurer la confidentialité des données que vous nous fournissez.

ADHÉSION 2021-22					
COTISATION ANNUELLE FIXE	COTISATION ANNUELLE VARIABLE	HECTOLITRES DÉCLARÉS	RABAIS APPLICABLE SUR LA COTISATION (SELON LES HECTOLITRES DÉCLARÉS)	COTISATION ANNUELLE FIXE APRÈS RABAIS	COTISATION ANNUELLE VARIABLE APRÈS RABAIS
1 000 \$	0,25 \$ / HL	0 à 500 HL	= 75 % de rabais →	250 \$	0,0625 \$ / HL
		501 à 1000 HL	= 50 % de rabais →	500 \$	0,125 \$ / HL
		1001 à 1500 HL	= 25 % de rabais →	750 \$	0,1875 \$ / HL
		1501 HL et +	= 0 % de rabais →	1 000 \$	0,25 \$ / HL

PROCÉDURE DE DEMANDE OU RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Téléchargez le fichier PDF sur votre ordinateur et remplissez le formulaire.

Une fois votre formulaire complété, faites une sauvegarde et transmettez-le par courriel à administration@ambq.ca.

N'oubliez pas de cocher votre option de paiement pour la cotisation annuelle. (Voir au bas de la page 2 du formulaire)

Veuillez prévoir un délai de 3 à 5 jours (jours ouvrables) pour le traitement de votre demande.

Une confirmation de réception vous sera envoyée seulement après le traitement de votre demande d'adhésion.

PAIEMENT DE COTISATION

Pour le paiement de votre cotisation, **veuillez attendre votre facture et les instructions de la part de notre service comptable.**

Votre facture et les instructions (procédure de paiement & coordonnées bancaires) seront envoyées par courriel. Le paiement de la cotisation AMBQ peut être effectué par chèque ou transfert bancaire.

Votre cotisation membre doit être payée pour profiter des avantages membres.

Nous sommes conscients que certains subissent de façon plus importante les conséquences de la pandémie. L'AMBQ est disposée à prendre certaines mesures pour faciliter le paiement des frais de cotisation de ses membres. Si vous éprouvez des difficultés pour respecter les délais de paiement prescrits, bien vouloir nous en informer dès que possible en écrivant à administration@ambq.ca. Nous communiquerons ensuite avec vous.

POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

Les nouvelles demandes d'adhésion sont d'abord soumises aux membres du CA pour valider la conformité de la microbrasserie aux règlements de l'AMBQ. Le traitement de votre adhésion est complété après cette approbation. Veuillez prévoir un délai de 1 à 2 mois pour votre approbation par le CA. Vous recevrez une confirmation par courriel après l'approbation de votre demande par le CA. Votre facture de cotisation vous sera envoyée après cette approbation.